

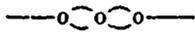
et la scierie Vachon, que doit acheter la compagnie qui est en voie d'ériger un grand moulin à pulpe sur la jolie rivière Escuminac. Une couple de milles plus à l'est, les frères Nadeau ont érigé sur les bords de la Cascapédia, le printemps dernier, un établissement considérable, scierie, moulin à bardeau et fabrique de cercles de barils. Trois ou quatre milles plus à l'est encore, le long du chemin de fer, se trouvent le moulin à bardeau de M. Sterik, de la Nouvelle-Ecosse, et les scieries des MM. Follous, qui viennent de vendre cet établissement et leurs limites à bois à une compagnie de Montréal. Sur le bord de la mer, à New-Richmond, M. Hudson Montgomery exploite depuis longtemps les scieries les plus considérables du comté. Il charge de douze à vingt gros voiliers par année. Dans Caplan, il y a les moulins de M. Garant et des frères Brinck. A Bonaventure, il y a les moulins à scie et à bardeau de MM. R. N. Leblanc & Cie, et à Port-Daniel ceux de M. Caldwell.

Outre le bois de sciage et le bardeau, il se fait dans le comté de Bonaventure des quantités considérables de *ties* ou dormants de chemin de fer. M. Ernest Allard, de Nouvelle; M. John Guité, de Maria; M. Jos. Cyr, de Caplan; MM. George Forest et Napoléon Poirier, de Bonaventure, ainsi que plusieurs autres marchands, plus à l'est, chargent chacun plusieurs voiliers par année et fournissent la plus grande partie des dormants de cèdre qu'emploient les compagnies de chemins de fer de la Nouvelle-Angleterre. Le comté de Bonaventure est renommé pour la quantité et la qualité de son cèdre, et les dormants qui se font dans cette région sont les plus beaux qui se vendent aux Etats-Unis. Ils sont si recherchés qu'une maison de Boston—Stetson, Cutler & Cie—a des agents dans le comté pour faire faire et acheter tout ce qu'ils peuvent trouver.

Le merisier est aussi remarquablement beau et si la demande pour le bois reprend un peu, il se fera des exploitations immenses le long du chemin de fer, qui facilite le transport de ce bois aux ports de mer.

Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs a déjà fait beaucoup pour stimuler et développer l'industrie forestière, mais la compagnie a un tarif qui est tout simplement exorbitant, ce qui empêche le chemin de donner tous les résultats qu'il pourrait produire. Ainsi, pour un parcours d'une soixantaine de milles, un char de bardeau paie \$15.00, ou 25c du mille. C'est regrettable, car à mesure que le cèdre s'épuise dans le nord et l'ouest du Nouveau-Brunswick, ainsi que dans le Maine, les fabricants de bardeau jettent les yeux sur le comté de Bonaventure, où

il y a du cèdre pour alimenter une industrie colossale. Il y a trois ans, une grande maison de Boston a offert de monter dans le comté des moulins considérables et d'y faire au moins 50,000,000 de bardeaux par année, si le gouvernement lui donnait le permis exclusif de la coupe du cèdre sur les terres de la couronne qui ne sont pas sous licence, entre les rivières Metapédia et Bonaventure.



### LE LAC TÉMISCAMINGUE

Nous avons beaucoup vanté la région du Lac St-Jean au point de vue de la colonisation.

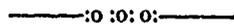
Quand ces éloges tombent sous les yeux des agents de colonisation du district de Montréal, ils ne manquent pas de prendre un peu en pitié le Lac St-Jean et ses admirateurs. Le Lac Témiscamingue vaut cent fois mieux à leurs yeux, bien que cette nappe d'eau soit loin d'égalier en étendue notre petite mer du Nord.

A certains points de vue, les partisans du Témiscamingue n'ont pas tort de proclamer les avantages particuliers qu'offre cette région. Ainsi, il est incontestable que la proximité des plus grands chantiers de bois du pays constitue un avantage exceptionnel pour les colons du Témiscamingue. Nous en disions un mot dans notre avant dernier numéro. Profitons de l'occasion pour corriger quelques erreurs de chiffres qui nous ont échappé; cette rectification démontrera mieux que les plus longs articles que l'agriculture et l'industrie forestière vont bien ensemble. Au Témiscamingue, qui est au centre de grandes exploitations forestières, les produits de ferme atteignent des prix absolument indépendants des fluctuations de la Halle aux blés de Chicago. Ainsi, ce n'est pas seulement \$12 que vaut le foin à la grange, mais \$18, et \$25 à \$30 livré aux chantiers. L'avoine vaut sur place 60c. le minot de 34 lbs., et 75c. livré au chantier; les patates \$1 la poche à la ferme et \$1.25 livrés au chantier, les pois \$1 le minot, et \$1.25 au chantier, et les autres produits en proportion.

Aussi, les progrès de cette région privilégiée est-il remarquable. Depuis le commencement de mai dernier, M. A. E. Guay, l'agent des Terres à la Baie des Pères, a vendu à lui seul 12,600 acres de terres aux colons. Il y est arrivé plus de 40 familles complètes pour s'y établir. L'organisation locale n'a plus guère rien à envier aux vieilles paroisses. Il y a à la Baie des Pères une belle église, avec quatre Pères Oblats résidents, un hôpital, une commission des écoles, un conseil municipal, une cour de justice, un notaire, 6

marchands, un boulanger, un boucher, des forgerons, 3 moulins à scie et à farine. La terre est très facile à défricher à cause des vieux "brulés," il n'y a ni rochers, ni sable, ni souches. Le climat est salubre, les communications faciles.

Ces excellentes nouvelles confirment la bonne opinion que nous nous sommes formée du Nord de notre province. C'est là qu'est l'avenir, car sauf la région de Témiscouata et de la Métapédia qui offrent encore place à l'expansion, c'est seulement du côté du Nord que la Province peut espérer s'agrandir.



### LA RAPACITÉ DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Nous traduisons ici quelques remarques de notre confrère le *Hardware & Metal Merchant* de Montréal et de Toronto, qui confirment entièrement nos précédents articles au sujet de la "Fire Underwriter's Association":

"L'association des assureurs-feu ne s'est pas rendue chère au corps mercantile de Toronto par la manière dont elle a traité les risques dans la "Queen City."

A la suite des grands incendies qui ont visité notre ville il y a huit mois, il a suffi de deux ou trois jours au monopole pour relever son tarif de 25 p. c., et pour dicter des conditions despotiques.

Aujourd'hui Toronto est plus de taille à se mesurer contre les conflagrations qu'elle ne l'était il y a un an; et il en est ainsi depuis trois mois. Avec l'outillage dont dispose maintenant la Corporation, la répétition des feux du Globe, de Osgoodby & Simpson est impossible. Cependant, l'Association des Underwriters n'a pas encore fait mine d'abaisser ses prix ni d'atténuer ce qu'il y a d'arbitraire dans ses formules.

Le court et le long de l'affaire, c'est que l'Association est un gros monopole, plein d'arrogance et de suffisance, et qu'elle ne cédera le terrain que si on l'y oblige.

Pas un homme sensé ne demande aux assurances de prendre des risques à un prix qui tendrait même à les affaiblir. Tout ce qu'on veut, c'est une modification du tarif actuel, qui est exorbitant. La possibilité de cette modification ne fait aucun doute. Jusqu'au commencement de la présente année, les pertes d'incendie ont été remarquablement légères à Toronto, et d'autre part, les statistiques officielles du gouvernement démontrent que les compagnies d'assurance réalisent des profits tout à fait raisonnables dans le pays en général.

L'an dernier, les affaires n'ont pas été aussi bonnes que l'année précédente, au point de vue du revenu, les primes touchées